

Votre étiquette Parnasse

Cher Membre,

Vous avez rejoint Parnasse et nous sommes très heureux de vous accueillir au sein de notre Cercle. En votre qualité de Membre, vous pouvez désormais accéder à des expériences exceptionnelles : privatisation d'expositions phares, coulisses de lieux inédits, showcases exclusifs... Ces expériences, soigneusement conçues, sont aussi l'occasion pour vous de rencontrer vos pairs et de développer votre réseau personnel ou professionnel.

Ces expériences sont réservées aux Membres titulaires désignés par le contrat Parnasse. Les invitations du Cercle ne sont pas cessibles à un tiers.

Pour certains événements, nous vous proposons d'être accompagné de la personne de votre choix. Vous serez informé mensuellement de ces événements par la newsletter « Moments d'Exception ».

1. Participer à un événement

Pour participer à un événement, vous devrez vous préinscrire depuis votre application Parnasse, votre espace Membre ou contacter votre Coach Digital Personnel.

Une réponse à votre pré-inscription vous sera adressée dans un délai de 5 jours ouvrés par messagerie électronique.

En cas de forte sollicitation, vous pourrez être positionné sur une liste d'attente et si nous étions dans l'impossibilité de satisfaire votre demande, nous vous proposerions une alternative.

2. Code de conduite et tenue vestimentaire

Dans un souci de respect des autres Membres, des partenaires et des lieux de réception, une tenue correcte est attendue pour tous les événements.

Une consommation d'alcool modérée est également recommandée.

Par respect pour les Membres du Cercle, nous vous remercions de ne diffuser ni photos, ni identités, ni informations personnelles, sauf accord explicite et préalable des personnes concernées.

3. Annuler votre inscription

En cas d'empêchement, nous vous remercions de nous informer dans un délai maximum de 48h avant l'événement, par email (rsvp@parnasse.fr), ou par téléphone (07 86 10 86 10), afin de permettre aux Membres sur liste d'attente de profiter de l'événement.

Les annulations et les non-présentations répétées feront l'objet d'une dépriorisation pour les événements suivants.

Dans le cas de trois annulations tardives et de non-présentations successives de votre part, le Cercle Parnasse sera dans l'obligation de suspendre votre accès aux événements pendant six mois.

Pour toutes informations complémentaires, n'hésitez pas à contacter votre Coach Digital Personnel. Nous espérons avoir le plaisir de vous accueillir prochainement à un Moment d'Exception,

Sincères salutations,
Le Cercle Parnasse